Il y a deux listes, toutes deux extraites de la demande BnF.

J’ai puisé prioritairement dans les demandes de nouvelles numérisations faites à la BnF et les ouvrages prioritaires. Tous les ouvrages sont conservés à Tolbiac (ce qui constitue une limitation non négligeable), tous sont en langue française et tous correspondent au corpus critique. Les ouvrages mentionnés comme « hors d’usage », « non communicable », etc. sont exclus. Ce n’est pas le cas dans la demande à la BnF, car le catalogue indique rarement si le livre est non communicable en raison d’un problème matériel (auquel cas la numérisation est impossible), parce qu’il a été numérisé (mais en cas de nouvelle numérisation il faudra bien l’utiliser), ou parce qu’il existe un microfilm ou des microfiches. Je me suis fondé sur le tarif facturé à la BnF tel qu’il apparaît sur les factures Jouve et Numen@digital transmises par la BnF lors du précédent règlement, soit environ 0,32 euros HT/page pour la préparation, la numérisation et la table des matières pour des ouvrages de catégorie 3, et 0,36 euros HT/page pour un OCR de type A. Cela représente 0,68 euros HT/page, soit à peu près le tarif demandé à la page par le service Reproduction de la BnF pour une utilisation non commerciale.

La liste A part de l’hypothèse à 0,68 euros : 98 volumes, environ 37 500 pages.

La liste B part d’une hypothèse 50 % moins chère : 210 volumes, environ 74 500 pages.